

LETTRE D'INFORMATION
FÉVRIER 2019

ALTER FINANCES
Conseil en Gestion
de Patrimoine
depuis 1983
05 56 24 98 98
contact@alter-finances.com

ALTER FINANCES

CONSEILS EN INVESTISSEMENT

DÉBUT D'ANNÉE : LE TRADITIONNEL BALAI DES FONDS EN EUROS

Prélèvement à la source : Comment indiquer un changement de situation en 2019 ?

Les compagnies d'assurance publient au compte-goutte la performance de leurs actifs phares, les fonds en euros (fonds garantis de vos Assurances-vie).

Sans surprise, le constat reste, pour le moment, identique aux années précédentes :

La tendance baissière des performances des fonds euro persiste

Quelles sont les performances 2018 ? Pourquoi les rendements baissent-ils ? Et quelles sont les perspectives pour 2019 ?...

Nous reprenons rapidement avec vous les principaux points à retenir concernant les fonds en euro.

Les chiffres clés des fonds en euro :

Meilleur fonds
euro classique
disponible dans notre
Cabinet :

2,50%

Variation moyenne
rendement 2018 :

-0,20%

Performance
moyenne attendue
2018 :

1,60%

PALMARES 2018 - LES PERFORMANCES DES FONDS EN EURO :

Le début d'année s'accompagne pour l'épargnant Français d'une annonce importante : celle de la performance des Fonds en Euro des assureurs. A ce stade, on ne peut que réitérer les observations de l'année précédente : une baisse des rendements et une opacité des assureurs.

A. Quels sont les moteurs de performance des fonds en euros ?

Pour comprendre la baisse continue des rendements des fonds en euro, il faut remonter sur les moteurs actuels et futurs des performances des fonds garantis.

→ En théorie, le taux de rendement servi sur un contrat d'assurance vie correspond à :

**Taux minimum garanti + Participation aux bénéfices distribués
- Frais de gestion**

Taux minimum garanti

Un taux minimum garanti, composé majoritairement d'obligations d'état à 10 ans, est le rendement minimum que l'assureur s'est engagé à servir quoi qu'il arrive pour l'année concernée.

Constat : ce moteur de performance est enrayeré depuis plusieurs années du fait de la baisse généralisée du taux d'emprunt des Etats.

La participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices techniques et financiers dégagées par l'assureur doit être redistribuée à au minimum à hauteur de 85 % aux titulaires des contrats en euros.

Remarque : Les taux garantis ayant été progressivement abaissés vers zéro, la participation aux bénéfices devient un élément clef de l'assurance vie.

→ Des écarts de rendement servis, même au sein d'un même établissement :

Cette **différence de rendement s'explique par le taux de redistribution de la participation aux bénéfices** provisionnée par les établissements.

Cette réserve est **destinée à être redistribuée au plus tard au bout de 8 ans** aux épargnants.

C'est pourquoi, en 2017, la CLCV (Association nationale de défense des consommateurs et usagers) a constaté sur un panel de 207 établissements, qu'il **pouvait exister une variation du taux de redistribution pouvant aller du simple au double** entre établissements.

B. Quelles ont été les performances des fonds en euro en 2018 ?

Comme nous nous y attendions, la performance des fonds en euro reste une fois de plus en recul pour l'année 2018.

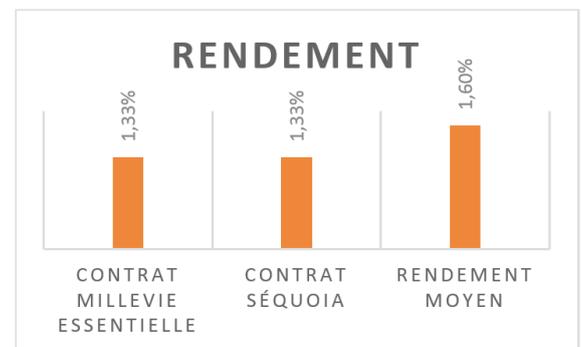
En moyenne, selon l'étude du Cabinet « Facts and Figures », **les taux de rendement se situent approximativement aux alentours de 1,60% en 2018**, contre 1,80% en 2017 (soit un recul moyen de 0,20 %).

Nous vous présentons un tableau comparatif des rendements des fonds en euro disponibles dans notre Cabinet :

| Compagnie | Nom du contrat | Type de fonds | Performance 2018 | Performance 2017 |
|--|------------------------------|-------------------------|------------------|----------------------|
| Contrats d'Association | | | | |
| Afer | AFER | Fonds euros classique | 2,25% | 2,40% |
| Allianz | GAIPARE | | 2,50% | 2,65% |
| Contrats de compagnie d'Assurance | | | | |
| Cardif | FONDS GENERAL | Fonds euros classique | 1,85% | 2,10% |
| | FONDS EURO EPARGNE | Fonds euros classique | 1,60% | 1,93% |
| GENERALI | FONDS AGGV | | 1,75% | 1,96% |
| | FONDS EUROSSIMA | | 1,65% | 1,77% |
| | FONDS ELIXENCE | 1,44% | 2,68% | |
| | FONDS EUROS INNOVALIA | Fonds euros immobiliers | 2,45% | 2,59% |
| FONDS NETISSIMA | 2,25% | | 2,10% | |
| MMA | CONTRATS MMA | Fonds euros classique | - | 1,51% à 2,01% |
| NORTIA | EUROCONVICTION | Fonds euros dynamique | 0,51% | 2,56% |
| | EUROPATRIMOINE | | - | 1,90% |
| | EUROSELECTION | | 0,00% | 1,88% |
| UNEP | CONTRATS UNEP MS PLUS | Fonds euros classique | - | 1,50% |
| VIE PLUS | PATRIMOINE VIE PLUS | Fonds euros classique | 1,60% + | 1,75% |

Les performances proposées par les bancassureurs sont toujours en dessous des professionnels assureurs. Pour en citer quelques-uns :

- Contrat MILLEVIE ESSENTIELLE, de la Caisse d'Epargne : rendement de 1,30%,
- Contrat Séquoia de la Société Générale : rendement de 1,33% (+ suivant la part d'Unité de compte).



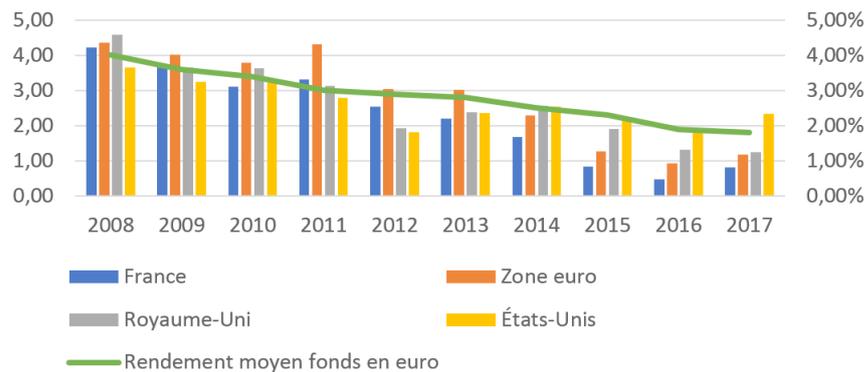
C. Quelles perspectives attendues en 2019 ?

La performance des fonds en euro pour 2019, et les années à venir, va se jouer suivant les stratégies prises par les compagnies d'Assurance-vie concernant la constitution et l'utilisation des réserves de provision pour la participation aux bénéfices.

Cet indicateur, incité à être mis en place par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sera déterminant quant à la variation des performances des fonds sur les prochaines années.

En effet, composés essentiellement d'obligations, les fonds en euro sont dépendants de l'évolution des taux d'intérêts des obligations d'Etat, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-après :

Corrélation taux d'intérêt par pays et fonds en euro



L'enjeu des années à venir va donc être de profiter de la **hausse des taux** d'intérêt souverains, **synonymes de meilleure rendement**.

Une remontée potentielle de la rentabilité des fonds en euro va alors dépendre du temps que les compagnies vont prendre pour remplacer les anciennes obligations en stock contre des nouvelles, plus performantes.

Prélèvement à la source : Comment indiquer un changement de situation en 2019 ?

À la suite du passage au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu depuis le 1er Janvier 2019, le taux de prélèvement utilisé est **un taux personnalisé** calculé sur la base de votre dernière déclaration effectuée au printemps 2018.

Cependant, si vous **avez changé de situation de famille** depuis le 1er Janvier 2018 (mariage, Pacs, naissance, divorce ...) ou si **vos revenus** ont augmenté ou diminué significativement en 2018, vous avez la possibilité **d'actualiser votre taux personnalisé**. A l'issue de l'actualisation, un nouveau taux, et le cas échéant, de nouveaux acomptes mensuels seront calculés.

Ce nouveau taux sera transmis aux organismes vous versant des revenus. Des déclaration de la variation de revenus par vos soins, il s'appliquera dans un délai maximum de 2 mois après sa transmission.

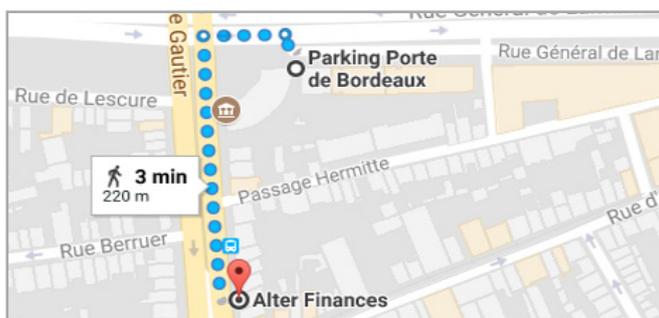
Cette opération nécessite de vous connecter à votre espace personnel sur impots.gouv.fr sur l'espace « Gérer mon prélèvement à la source ».

Attention :

Une modification à la baisse peut être déclarée uniquement si la variation est supérieur à 10 % et correspond à un montant supérieur à 200 € annuel.

N'hésitez pas à nous consulter pour vous conseiller dans cette démarche

LE CABINET ALTER FINANCES



Nous contacter :

Mail : contact@alter-finances.com

Tel : 05-56-24-98-98

Adresse : 36 Boulevard Antoine Gautier
33000 Bordeaux

Site : <https://alter-finances.com/>